

Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de Logiciel-service

IBM Plant Performance Analytics for Automotive

Les Conditions d'utilisation se composent du présent document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de Logiciel-service» (les «Modalités des offres de Logiciel-service») et d'un document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités générales» (les «Modalités générales»), qui est disponible à l'adresse <http://www.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/sla/tou-gen-terms/>.

Advenant une incompatibilité entre les Modalités générales et les présentes Modalités des offres de Logiciel-service, ces dernières prévaudront. Le Client accepte les présentes Conditions d'utilisation en commandant le Logiciel-service IBM, en y accédant ou en l'utilisant.

Ces Conditions d'utilisation sont régies par le Contrat Passport Advantage international IBM, le Contrat Passport Advantage Express international IBM ou le Contrat international régissant les offres désignées relatives aux Logiciels-services IBM (aussi appelés Logiciels sous forme de services), selon le cas (le «Contrat»), et celui-ci, de pair avec les Conditions d'utilisation, constitue l'entente intégrale.

1. Logiciels-services IBM

Les offres de Logiciel-service IBM suivantes sont régies par les présentes Modalités des offres de Logiciel-service :

- IBM Plant Performance Analytics for Automotive
- IBM IoT for Manufacturing Storage

2. Paramètres de calcul des frais

Le Logiciel-service IBM est vendu en fonction d'un des paramètres de calcul des frais suivants, comme spécifié dans le Document transactionnel :

- a. Un **Bien** est une unité de mesure servant de base pour obtenir le Logiciel-service IBM. Un Bien correspond à une ressource ou à un élément de valeur tangible qu'il faut gérer, comme de l'équipement de production, des installations, du transport, du matériel informatique et des logiciels. Toute ressource ou tout élément comportant un code d'identification unique dans le Logiciel-service IBM constitue un Bien distinct. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir les Biens que gère le Logiciel-service IBM ou auxquels il accède pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'utilisation ou le Document transactionnel du Client.
- b. Un **Téraoctet** est une unité de mesure servant de base pour obtenir le Logiciel-service IBM. Un Téraoctet équivaut à deux octets à la puissance 40. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir le nombre total de Téraoctets traités par le Logiciel-service IBM pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'utilisation ou le Document transactionnel du Client.

3. Frais et facturation

Le montant exigible pour le Logiciel-service IBM est indiqué dans un Document transactionnel.

3.1 Frais mensuels partiels

IBM peut imposer des frais mensuels partiels, calculés au prorata, comme spécifié dans le Document transactionnel.

3.2 Frais d'utilisation excédentaire

Si l'utilisation réelle que fait le Client du Logiciel-service IBM au cours de la période de mesure excède l'utilisation autorisée spécifiée dans l'Autorisation d'utilisation, le Client devra payer des frais d'utilisation excédentaire, au tarif indiqué dans le Document transactionnel.

4. Période d'abonnement et options de renouvellement

La période d'abonnement qui s'applique au Logiciel-service IBM commence à la date à laquelle IBM avise le Client qu'il a accès au Logiciel-service IBM, comme documenté dans le Document transactionnel. L'Autorisation d'utilisation indiquera si l'abonnement au Logiciel-service IBM se renouvelle

automatiquement, correspond à une utilisation continue ou se termine à la fin de la Période d'abonnement.

Dans le cas d'un renouvellement automatique, l'abonnement au Logiciel-service IBM se renouvellera automatiquement pour la Période d'abonnement spécifiée dans l'Autorisation d'utilisation, à moins que le Client n'avise IBM par écrit de sa décision de ne pas renouveler l'abonnement, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de la Période d'abonnement.

S'il s'agit d'une utilisation continue, le Logiciel-service IBM continuera d'être disponible pour le Client, sur une base mensuelle, jusqu'à ce que ce dernier transmette à IBM un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours indiquant sa décision de mettre fin à l'abonnement. Le Logiciel-service IBM demeurera disponible jusqu'à la fin du mois civil qui suit cette période de quatre-vingt-dix (90) jours.

5. Assistance technique

Au cours de la Période d'abonnement, l'assistance technique est fournie pour la durée de l'abonnement au Logiciel-service IBM comme défini dans le guide d'assistance pour les Logiciels-services IBM («IBM Software as a Service Support handbook»), qui se trouve à l'adresse <http://www.ibm.com/software/support/handbook.html> ou à une adresse URL subséquente fournie par IBM. L'assistance technique est incluse avec le Logiciel-service IBM et n'est pas offerte dans le cadre d'une offre distincte.

6. Objectifs de niveau de service

Les objectifs de niveau de service pour le Logiciel-service IBM sont les suivants :

- Disponibilité de 99,5 % hors des périodes de maintenance périodiques programmées.
- Temps de réponse maximal de 5 secondes pour indiquer une activité en cours dans une page Web.

Les objectifs de niveau de service constituent un but à atteindre et non une garantie pour le Client. Ce dernier n'aura droit à aucun remboursement, crédit ou autre recours si IBM n'atteint pas les objectifs de niveau de service.

7. Modalités supplémentaires relatives aux offres de Logiciel-service IBM

7.1 Modalités générales

Le Client convient qu'IBM peut rendre public le fait que le Client est abonné au Logiciel-service IBM, dans une publicité ou une communication pour la mise en marché.

7.2 Témoins

Le Client sait et convient qu'IBM peut, dans le cadre de ses activités normales d'exploitation et de soutien du Logiciel-service IBM, recueillir des renseignements personnels du Client (de ses employés et sous-traitants) en lien avec l'utilisation du Logiciel-service IBM, en utilisant des technologies de surveillance ou d'autres technologies. IBM recueille de telles données afin d'obtenir des statistiques d'utilisation et de l'information sur l'efficacité de son Logiciel-service, en vue d'améliorer l'expérience des utilisateurs ou de personnaliser les interactions avec le Client. Ce dernier confirme qu'il obtiendra ou qu'il a obtenu le consentement pour permettre à IBM de traiter les renseignements personnels recueillis, aux fins énoncées plus haut, au sein d'IBM, dans d'autres entreprises d'IBM et dans l'entreprise de leurs sous-traitants, partout où ils font affaire, et conformément à ce que permettent les lois applicables. IBM acquiescera aux demandes des employés et des entrepreneurs du Client concernant leur accès aux renseignements personnels qui ont été recueillis sur eux, ainsi qu'à leurs demandes de mise à jour, de correction ou de suppression de ces mêmes renseignements.

7.3 Emplacements bénéficiaires

Les taxes applicables, s'il y a lieu, sont basées sur le ou les emplacements que le Client identifie comme étant ceux qui bénéficient du Logiciel-service IBM. Ainsi, IBM appliquera les taxes en se basant sur l'adresse professionnelle que le Client désigne comme l'emplacement qui est le principal bénéficiaire au moment de commander le Logiciel-service IBM, à moins que le Client ne fournisse à IBM de l'information supplémentaire à ce sujet. Le Client a la responsabilité de maintenir cette information à jour et d'informer IBM de tout changement.

7.4 Utilisations interdites

Utilisation à haut risque : Le Client ne peut pas utiliser le Logiciel-service IBM dans toute application ou situation pour laquelle une défaillance de ce Logiciel-service pourrait entraîner un décès, de sérieuses lésions corporelles à quiconque ou de sérieux dommages physiques ou environnementaux («utilisation à

haut risque»). Les exemples d'utilisations à haut risque incluent, sans toutefois s'y limiter : les aéronefs ou les autres modes de transport collectif, les installations nucléaires ou chimiques, les systèmes de maintien des fonctions vitales, l'équipement médical implantable, les véhicules motorisés ou les systèmes d'armement. L'utilisation à haut risque n'inclut pas l'usage du Logiciel-service IBM à des fins administratives, que ce soit pour enregistrer des données de configuration, des outils de conception ou de configuration, ni pour d'autres applications qui ne servent pas à commander et dont la défaillance ne pourrait pas causer un décès, des lésions corporelles ou de sérieux dommages physiques ou environnementaux. Ces applications qui ne servent pas à commander peuvent communiquer avec les applications qui commandent, mais ne doivent pas être directement ou indirectement responsables de la fonction de commande.

7.5 Limites d'utilisation

Définitions :

- a. **Artéfact du Logiciel-service IBM** – Article qui est énuméré dans la liste d'Artéfacts du Logiciel-service IBM, qui se trouve dans le guide d'utilisation de ce même Logiciel-service. Les Artéfacts du Logiciel-service IBM sont divers articles prédéfinis et préconfigurés qui incluent, sans toutefois s'y limiter, des modèles de prévision; des règles de gestion; des flux de messages; des modèles de veille stratégique, des relevés; des rapports actifs et des tableaux de bord; une structure de modèle de gestion des données de référence; et un modèle de données.
- b. **Bien** – Ressource ou élément de valeur tangible qu'il faut gérer, comme de l'équipement de production, des installations, du transport, du matériel informatique et des logiciels.

Le Client peut se servir du Logiciel-service IBM pour modifier les Artéfacts du Logiciel-service IBM ou pour créer de nouveaux Artéfacts de ce même Logiciel-service (collectivement appelés «**Artéfacts du Logiciel-service IBM personnalisés**»).

Il n'est pas permis d'utiliser les Artéfacts du Logiciel-service IBM ou les Artéfacts du Logiciel-service IBM personnalisés séparément du présent Logiciel-service IBM.

Le Client n'est nullement obligé de fournir de l'assistance pour les Artéfacts du Logiciel-service IBM personnalisés. Les garanties relatives au Logiciel-service IBM ne s'appliquent pas aux Artéfacts du Logiciel-service IBM personnalisés.

Le Logiciel-service IBM peut s'utiliser uniquement avec les données issues du Logiciel-service IBM Plant Performance Analytics for Automotive. Ces données sont directement attribuables aux Biens du Client ou sont utilisées pour analyser un Bien. Il peut aussi s'agir de données contextuelles.

Appendice A

1. **IBM Plant Performance Analytics for Automotive**

Le Logiciel-service IBM Plant Performance Analytics for Automotive effectue une analyse poussée des données d'usine et fournit de l'information prédictive sur des problèmes qui ont une incidence sur l'efficacité de l'exploitation de l'usine, dont les arrêts non prévus et les problèmes de qualité. Cette information aide le directeur et le personnel de l'usine à prendre des mesures en temps opportun pour maximiser et maintenir l'efficacité de l'exploitation de l'usine. Le Logiciel-service IBM Plant Performance Analytics for Automotive recommande aussi des mesures à prendre par le personnel de l'usine, ainsi que des échéanciers qui aident à atténuer les risques potentiels de dégradation de l'efficacité de l'exploitation de l'usine.

Ce Logiciel-service comprend des modèles prêts à utiliser pour prévoir le rendement des postes de soudure de carrosserie dans l'industrie automobile. La solution considère chaque poste de soudure, composé de robots soudeurs, de robots manipulateurs, de pinces et d'équipement de soudure, comme un Bien unitaire. Cela permet d'effectuer un démarrage rapide et de reconnaître immédiatement une valeur sans devoir attendre en raison d'un long cycle de mise en œuvre.

2. **IBM IoT for Manufacturing Storage**

Ce Logiciel-service IBM fait appel à des technologies évoluées résidentes en mémoire afin de permettre une analyse. Il faut acheter de l'espace de stockage avec le Logiciel-service, ce qui donne une capacité de stockage de 1 To. Il est possible d'acheter de l'espace de stockage supplémentaire par tranches de 1 To.